

**CITADIA**

**Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**  
**Communauté de communes des Pays de L'Aigle**

**Servitude d'utilité publique**

Saint-Nicolas-des-Laitiers  
 Commune déléguée de la Ferté-en-Ouche



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire  
 Approbation : 26/09/2024

1:6 198  
 Cadastre DGFIP®/2024

Plan n°23 / 41

-  AC1 - Monuments historiques
  -  AC1 - Protection des Monuments historiques - Périmètre de protection
  -  AC2 - Protection des sites et monuments naturels (Site classé et site inscrit)
  -  AS1 - Protection des eaux
  -  I3 : Établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
  -  I4 - Ouvrage de transport et de distribution d'électricité
  -  T1 - Zone d'emprise ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer
  -  T5 : Servitude aéronautique de dégagement
  - PMI - Plans de Prévention des risques naturels (PPRI de la Vallée de la Risle)
  -  Zone rouge - aléa fort
  -  Zone rouge - aléa moyen
  -  Zone bleue - aléa fort
  -  Zone bleue - aléa moyen
- Servitude d'Utilité Publique non représentée :
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
  - PT2 - Télécommunications - protection contre les obstacles (Beaufrai, La Ferté-en-Ouche, La Gonfrrière, Saint-Nicolas-de-Sommaire et Saint-Symphorien-des-Bruyères)
  - T4 : Servitude aéronautique de balisage
  - T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement (concerne toutes les communes du territoire)
  - PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage ou d'anciennes carrières
- Cadastre
-  Bâtiment en dur
  -  Bâtiment léger
  -  Parcelle

